



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-13DEL_CM161224-DE

Extrait du **Registre des Délibérations**
du Conseil Municipal
du lundi 16 décembre 2024

CONVOCATION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Votants : 38
Pouvoirs : 8
Absent : 1

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUC
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme MEHADJI
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

13 Budget Principal Ville - Décision modificative n°03

■ Rapport de présentation :

Thierry BROCHOT, Adjoint

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2024, approuvé par délibération n°4 en date du 02 avril 2024, par l'adoption d'une décision modificative qui représente 242 724.09 € de crédits nouveaux en section d'investissement.

- Il s'agit de régularisations comptables au chapitre au 041 « opérations patrimoniales » pour 242 724.09 euros. Ce sont des opérations d'ordre, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune incidence sur la trésorerie. Afin de valoriser le patrimoine, les frais d'études effectués au compte 2031, lorsqu'ils sont suivis de travaux doivent basculer sur le compte des travaux en question, ici le 2313.
- Il est également proposé d'inscrire +28 658 euros, à la nature 1328, chapitre 13, afin de rembourser un trop perçu de subvention concernant le FISAC ; pour inscrire cette dépense, il est nécessaire afin de garder les équilibres budgétaires de réduire une autre dépense inscrite, au chapitre 21, nature 2128 pour le même montant soit -28 658 euros.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

Section d'investissement / Dépenses						Envoyé en préfecture le 23/12/2024		Montant
Chap.	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature			Reçu en préfecture le 23/12/2024		28 658,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1328	AUTRES SUBVENTIONS			Publié le 24/12/2024		28 658,00
TOTAL CHAPITRE 13						ID : 060-216001743-20241223-13DEL_CM161224-DE		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	322	412			-28 658,00
TOTAL CHAPITRE 21								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2313	CONSTRUCTIONS	01	0000			242 724,09
TOTAL CHAPITRE 041								
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Section d'investissement / Recettes						Fonction	Opération	Montant
Chap.	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2031	FRAIS D'ETUDES	01	0000			242 724,09
TOTAL CHAPITRE 041								
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT								

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1, et L2311-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,
Vu la délibération n°02 du 2 avril 2024, portant sur l'adoption du budget primitif 2024,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 02 décembre 2024,
Considérant que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

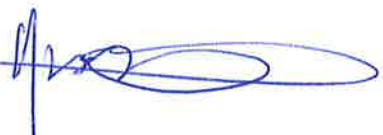
Article unique : d'adopter la décision modificative n°3 du budget primitif 2024, telle que présentée dans le rapport de présentation.

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance